

## > MISSION RÉGIONALE POUR L'EMPLOI DE VERVIERS

# Désosseur, un passeport pour l'emploi

**IL N'Y A PAS QUE LA TÊTE.** Si les entreprises ont des problèmes de recrutement pour des métiers qui requièrent des qualifications pointues, il y a aussi des métiers pour lesquels ce sont les bras qui manquent.

**Le métier de désosseur-découpeur est de ceux-là. Il faut dire qu'il faut avoir le cœur bien accroché pour le travail de boucherie. Mais il faut aussi avoir le coup de main précis, rapide, en même temps que la résistance physique : un jambon peut faire 12-13 Kg, et dans une charcuterie industrielle, on en manipule des tonnes par semaine.**

Dans la région de Verviers, en tout cas, il en manque des désosseurs. Le principal demandeur, c'est bien évidemment la grande charcuterie Detry à Aubel qui emploie 600 personnes sur son site d'Aubel et qui traite 220 tonnes de produits de la viande de porc chaque semaine.

La MIREV, Mission régionale pour l'Emploi de Verviers (partenaire du FOREM et financée par la Région et par le Fond Social Européen), n'a pas dû prospecter longtemps pour s'apercevoir qu'il y a des emplois de désosseur vacants dans la région. C'est pourquoi elle a organisé une formation de désosseur-découpeur en collaboration avec Epicuris, l'institut de formation de l'horeca, des

métiers de bouche, et de la viande, à Villers-le-Bouillet.

Le principe des formations de la mission régionale repose d'abord sur une prospection du marché de l'emploi pour détecter les pénuries. La mission trouve ensuite des partenaires industriels susceptibles d'accepter des stagiaires et de les encadrer à raison de 3 jours par semaine. Les deux autres jours sont consacrés à la formation théorique assurée par l'institut de formation du secteur.

Au terme de la formation (6 mois pour les désosseurs-découpeurs), une épreuve réussie débouche – pour la première fois dans cette discipline – sur une certification

reconnue par le secteur.

L'encadrement du partenaire industriel repose sur une convention. L'employeur, outre l'encadrement, s'engage à embaucher le stagiaire qui a réussi sa formation.

La mission régionale, au moment où elle rend publique son offre de formation, sait déjà combien de postes il y a à pourvoir et quelles seront les conditions salariales. Les candidats qui s'engagent, savent donc que s'ils vont jusqu'au bout, il y aura un emploi à la clé mais aussi comment cela se passe dans l'entreprise qui les embauchera.

Ces formations s'adressent à un public de demandeurs d'emploi non

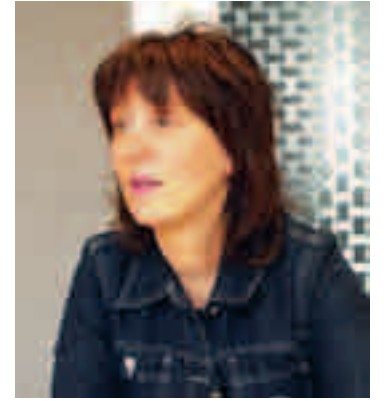
qualifiés et difficiles à placer:

- chômeurs de longue durée;
- bénéficiaires du revenu d'intégration (CPAS);
- handicapés reconnu par l'AWIPH;
- Réfugiés politiques ou demandeurs d'asile.

Les formations sont rémunérées sur base du tarif FOREM, c'est-à-dire, 1 € brut de l'heure, étant entendu que les allocations de chômage ou le RI continuent d'être versés. S'y ajoutent le remboursement des frais de déplacement, l'assurance accident de travail et éventuellement une intervention dans les frais de garderie.

La MIREV, explique Cécile Pery, sa directrice, avait trouvé un partenaire industriel qui transformait la viande de bœuf. Mais suite à la faillite de cette entreprise, c'est Detry qui a pris le relais ce qui a nécessité une réorientation de la formation vers le porc.

Reste que les candidats ne se bousculent pas. Sur les 9 candidats de départ, 6 sont encore en piste, dont



C. Pery directrice de la MIREV

4 chez Detry. Et le taux de réussite à l'examen est en général de 60 à 70 %.

Les stagiaires sont suivis de près par la MIREV pour s'assurer que le plan de formation mis au point avec le Conseil d'administration où sont représentés tous les intervenants dont les employeurs et les organisations syndicales est bien suivi.

L'employeur, confirme des travailleurs chez Detry, garantit les meilleures conditions pour leur réussite: mise à disposition de deux «parrains» maîtres de stages, pédale douce quant aux exigences de production, et diversification des tâches.

Ceux qui auront réussi seront engagés d'abord via l'intérim pendant un an (alors que l'usage chez Detry, c'est 2 ans d'intérim). Puis sous contrat à durée indéterminée.

## > SOUS-TRAITANCE, DÉTACHEMENT

# La pénurie de main d'oeuvre: prétexte ou bonne raison?

**QUATRE STAGIAIRES désosseurs en formation, cela suffit-il pour redorer le blason de Detry, récemment terni par deux articles parus dans La Libre Belgique à propos de son recours contestable à la sous-traitance ?**

**La sous-traitance permet à Detry de compenser la pénurie de main d'oeuvre qualifiée dans le travail de la viande mais elle lui permet d'autre part d'occuper une main d'oeuvre au rabais, corvéable à merci et que l'entreprise se garde bien d'embaucher directement par souci de « non concurrence » avec ses sous-traitants, eux mêmes pourtant mis en concurrence entre eux...**

**Nous n'avons pas encore Bolkestein, mais c'est tout comme.**

Il y a dans l'entreprise Detry d'Aubel, renommée pour ses charcuteries, «trois poids, trois mesures»: un personnel statutaire normalement rémunéré, à côté de cela, il y a un volet d'intérimaires «de longue durée» (2 ans en moyenne) pour parer aux variations de production, et puis une série de sous-traitants qui occupent des travailleurs pour la plupart étrangers, occupés dans un cadre juridique pas très clair (le détachement?) par des sociétés dont deux de droit français ou luxembourgeois...

Chez Detry, les casques sont multicolores. Pas arc-en-ciel, mais des casques jaunes, des blancs, des bleus, etc. Ce n'est pas pour faire joli ou égayer l'atmosphère des abattoirs. C'est que les travailleurs qui les portent n'ont pas le même employeur, ni le même statut, ni le même salaire, ni les mêmes conditions de travail, ni les mêmes ho-

raires... Bref, ils ne partagent que leur lieu de travail.

Les 465 ouvriers de Detry commencent le matin, parfois très tôt, mais terminent l'après-midi après leur 8 heures.

Les intérimaires sont en moyenne 80 mais ils peuvent être jusqu'à 130 lors des pics saisonniers. Leur présence justifiée par un surcroît de travail, n'influe en rien, semble-t-il, le nombre d'heures supplémentaires prestées par les travailleurs «réguliers». Les intérimaires n'ont aucune chance d'être embauchés avant d'avoir passé deux ans dans l'entreprise alors qu'il suffit de quelques mois pour voir s'ils conviennent ou non et que l'entreprise se plaint de manquer de bras.

Les autres, enfin, sont employés par quatre sociétés sous-traitantes (plus deux pour le nettoyage) et n'ont pas d'horaire, ou il n'est pas

clair : ils sont payés à la pièce ou au nombre de pièces converties en temps de travail.

Leur employeur, en tout cas, reçoit un forfait par pièce. Pour les travailleurs, on s'interroge. Leur fiche de paie indiquerait 38h. Mais tout le monde peut constater qu'ils font beaucoup plus d'heures que les autres et qu'ils sont payés au rendement, ce qui entraîne sur certaines chaînes des cadences infernales.

Ils sont sur les lieux jusqu'à 11 heures par jour, sans les pauses. Beaucoup sont Français, mais il y a aussi des Portugais et d'autres nationalités, dont des Belges domiciliés au Luxembourg. Tous sont domiciliés dans leur pays d'origine et en tout cas pas en Belgique.

C'est un riverain de Detry à Aubel qui aurait alerté la presse, après avoir constaté que des ouvriers

Tirée du film: «Notre pain quotidien», cette image illustre bien les conditions de travail dans le secteur de la transformation de la viande



portugais et brésiliens, espagnols étaient logés «sans grand confort», voire dans leur camionnette et auraient déclaré travailler pour un salaire «très bas». Il semblerait que le montant du loyer soit retenu de leur salaire.

### L'inspection des lois sociales n'aurait rien découvert d'illégal.

Il n'empêche que les employeurs sous-traitants bénéficient d'un traitement fiscal favorable et Detry – dispensé de devoir passer par des sursalaires pour un travail en équipes de ses propres ouvriers – bénéficierait d'une flexibilité maximale et d'un coût de main d'oeuvre au rabais en tout cas par rapport au volume de travail abattu par les «stakanovistes» de la sous-traitance.

Les cadences sont pourtant déjà lourdes. Une chaîne de découpe comptant 26 personnes, dont 17 à la découpe et les autres à la manutention des pièces, généralement

lourdes, voit passer en moyenne 250 à 290 porcs à l'heure. 10 porcs à l'heure par personne... Ailleurs, les désosseurs ont entre 30 secondes et 1 minute pour désosser un jambon et ils font cela toute la journée.

Douleurs du canal carpien, tendinites, troubles musculo-squelettiques, lombalgies sont monnaie courante. A fortiori chez les travailleurs de la sous-traitance qui sont soumis à des rythmes encore plus durs.

Beaucoup d'entre eux souhaiteraient être embauchés par Detry. Mais une clause de non concurrence entre Detry et ses sous-traitants empêcherait que cela puisse se faire, sauf si le travailleur concerné a quitté volontairement depuis plus de 3 mois.

La concurrence entre les travailleurs et entre sous-traitants peut par contre continuer... La pénurie de main d'oeuvre n'a-t-elle pas trop bon dos?